

Objet : Aménagement du chemin de l'Evêché 3ème tranche  
Approbation de l'avant-projet

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La réalisation de la troisième tranche de travaux du chemin de l'Evêché à Saint-François a été proposée au programme de voirie rurale 1980, pour un montant de 500 000 F de travaux.

Cette tranche n'a pu être réalisée en 1979 faute de financement nécessaire. Ces travaux permettront de rejoindre le CD.43 à partir de la fin de la 2ème tranche (dont les travaux ont été confiés à l'entreprise SINDRAMA).

La D.D.A. vient de me faire parvenir l'avant-projet établi par elle.

En fait, le coût réel de l'opération est estimé à 795 000 F et le financement sera assuré de la façon suivante :

- Subvention du Ministère de l'Agriculture (30 % sur une inscription de 500 000 F)	150 000 F
- Emprunt C.R.C.A. (Catégorie A)	350 000 F
- Emprunt C.R.C.A. (Catégorie B)	<u>295 000 F</u>
TOTAL	795 000 F

Je vous demande, en conséquence, Mesdames et Messieurs,

- d'approuver l'avant-projet qui vous est présenté, ainsi que le mode de financement
- de m'autoriser à solliciter l'attribution de la subvention de 150 000 F prévue au budget du Ministère de l'Agriculture ainsi que les prêts de 350 000 F (catégorie A) et 295 000 F (catégorie B) auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole.

LE MAIRE - donne lecture de l'avis des Commissions :

"Compte tenu du coût des travaux pour une longueur relativement modeste, une commission ad hoc se rendra sur les lieux et fournira son rapport pour la réunion du Conseil Municipal".

LE MAIRE - Mesdames, Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. Valère ROBERT - L'aménagement de cette troisième tranche va servir à désenclaver complètement le quartier de l'Evêché et je ne vois pas pourquoi on dit que le coût de ce tronçon est cher alors que l'on vient de voter le prolongement de 400 mètres à Montgaillard qui va coûter 750 000 F.

LE MAIRE - Effectivement, vous avez en partie raison ; cette tranche était prévue pour réaliser le bouclage de la zone et il est certain que la partie intéressée ici ne concerne pas beaucoup d'habitants, mais en fait, l'idée première en lançant cette opération était de faire un désenclavement.

Depuis cinq ans, il y a eu des réclamations parce que les administrés doivent attendre le bus ; il y a à l'Evêché, une population importante qui ne se trouve pas sur l'itinéraire du chemin départemental. De plus, les deux premières tranches n'ont pas d'utilité si on ne fait pas la troisième.

M. Valère ROBERT - C'est d'une nécessité absolue.

M. Antoine PICARD - J'abonde dans le sens de mon collègue ROBERT parce qu'étant ancien habitant de Saint François, je garde quand même des contacts avec les habitants actuels. J'ai pu constater qu'ils élèvent de nombreuses protestations pour le fait que ce tronçon ne soit pas encore fait.

Dr Gilbert GERARD - Je propose que cette affaire soit renvoyée à une prochaine séance, conformément à l'avis des Commissions.

LE MAIRE - Je mets aux voix cette affaire ainsi que l'avis des Commissions.

Mise aux voix, cette affaire est renvoyée à une prochaine séance du CONSEIL, une étude plus approfondie étant nécessaire.

---

x

x

x

L'ordre du jour étant épuisé, LE MAIRE donne lecture au CONSEIL MUNICIPAL de la motion proposée en ce qui concerne l'indemnisation des dégâts du Cyclone HYACINTHE :

"Le Conseil Municipal de Saint-Denis, réuni ce jour en session extraordinaire s'émeut du silence qui prévaut depuis les déclarations officielles relatives aux indemnisations des dégâts cycloniques.

Constatant en particulier, que les financements des réparations les plus urgentes, notamment dans les domaines relatifs aux endigue-

ments et à la voirie n'ont encore fait l'objet d'aucune instruction et encore moins de déblocage de fonds, Il comprend mal que, sept semaines après la survenance du sinistre, les particuliers et les entreprises qui sont menacés par de nouvelles crues ou dans la simple impossibilité d'accéder à leur domicile ou à leur lieu de travail ne puissent faire l'objet d'aucune aide sérieuse, sous peine de voir la Commune pénalisée pour une rapide intervention, par la suppression des subventions susceptibles d'être obtenues, le CONSEIL MUNICIPAL attire très fermement l'attention des instances habilitées à déterminer les procédures propres à sortir rapidement d'une situation dont, le moins qu'on puisse dire, est qu'elle n'est pas cohérente avec la volonté affichée par le gouvernement, de panser rapidement les plaies de la Réunion.

Il serait en effet particulièrement scandaleux que la Volonté NATIONALE se heurte à la routine et à l'esprit bureaucratique des structures administratives ou d'un quelconque contrôle financier.

LE MAIRE - Cette motion sera envoyée à M. le Président de la République, à M. le Premier Ministre, à M. le Préfet, aux Parlementaires et à la presse.

LE CONSEIL MUNICIPAL SE PRONCNE FAVORABLEMENT POUR CETTE MOTION.

x

x

x

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été épuisées et personne ne demandant plus la parole, LE MAIRE déclare CLOSE la DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT DENIS et lève la séance à 21 H 15.

LE SECRETAIRE

LE MAIRE

A.D LEGROS

